

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Avis de Publication

Madame la Présidente du Comité Syndical de Syndicat Mixte du Plateau de Solaison certifie que :

- **toutes les délibérations de la séance du Comité Syndical du 09 avril 2025 ont été transmises en Préfecture le 24 avril 2025,**
- le registre des délibérations et actes de l'Exécutif RCS-2025-SMPS-02 de la séance du Comité Syndical du 09 avril 2025 (n° CS-2025-006 à CS-2025-009) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental : www.hautsavoie.fr et que le document intègre l'arrêté n° SMPS-AR-2025-001 du 14 avril 2025, télétransmis en Préfecture le 25 avril 2025.

Le registre est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-66-84-20 sans limitation de durée.

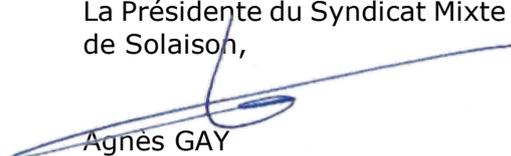
- **toutes les délibérations de cette séance et l'arrêté n° SMPS-AR-2025-001 sont exécutoires à compter du 25 avril 2025,** date de publication sur internet.

Les délibérations et acte de l'Exécutif publiés dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautsavoie.fr)

Fait à Annecy, le 25 avril 2025

La Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,


Agnès GAY